



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat désigne les membres de la Commission du patrimoine culturel immobilier

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier, le Conseil d'Etat a désigné les 11 membres qui constitueront la Commission du patrimoine culturel immobilier. Présidée par Dominique Freymond, ancien chancelier de l'Etat de Vaud et actuel président de la Fondation du Château de Grandson, cette commission consultative sera chargée notamment d'étudier la mise en pratique des mesures proposées par le récent Rapport d'évaluation du patrimoine architectural vaudois du 20^e siècle. Ses travaux devraient débuter en avril 2022.

Appelée à remplacer l'actuelle LPNMS, la nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier a été adoptée par le Grand Conseil le 30 novembre 2021 et devrait entrer en vigueur au 1^{er} juin 2022. Son article 60 prévoit le renouvellement complet de la Commission du patrimoine culturel immobilier, qui comprend «des professionnels actifs dans le domaine de l'architecture, de l'archéologie, de l'histoire, de l'histoire de l'art et dans la formation académique de ces disciplines». Deux membres sont proposés par des associations de défense du patrimoine et deux autres représentent des associations de communes.

Le Conseil d'Etat a désigné les 11 membres de la commission:

Président :

- Dominique Freymond, ex-chancelier de l'Etat de Vaud, cofondateur de l'Académie des administrateurs, président de la Fondation du Château de Grandson et membre du Conseil de la Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte à Winterthur.

Membres :

- Nicolas Delachaux, architecte EPFL, codirige le bureau Glatz & Delachaux, spécialiste de la restauration des monuments historiques, membre du Collège suisse des experts architectes, proposé par Patrimoine suisse, section Vaud.

- Me Benoît Bovay, docteur en droit, avocat, spécialiste en droit de la construction, professeur associé en *aménagement du territoire et droit public des constructions* à l'UNIL, *proposé par Patrimoine suisse, section Vaud.*
- Marion Burkhardt, bachelor en histoire de l'art, master en archéologie, ancienne conservatrice de l'Espace horloger de la Vallée de Joux, dirige la section Jura de l'Association lire et écrire, représente l'Association de communes vaudoises (AdCV).
- Chantal Weidmann Yenny, architecte EPFL, syndique de la commune de Savigny, députée au Grand Conseil, actuelle présidente de l'Union des communes vaudoises, représente l'UCV.
- Prof. Franz Graf, architecte EPFL, dirige le Laboratoire des techniques de la sauvegarde de l'architecture moderne (TSAM), professeur de technologie à l'Académie de Mendrisio.
- Prof. Sylvian Fachard, docteur en archéologie, professeur à l'Institut d'archéologie et des sciences de l'Antiquité de l'UNIL, dirige l'Ecole suisse d'archéologie en Grèce.
- François Jolliet, architecte EPFL, cofondateur du bureau Pont12, spécialiste de la rénovation des bâtiments, contribue à des concours d'architecture et participe à des jurys.
- Anne Dupraz, architecte EPFL, codirige le bureau Mondada Frigerio Dupraz Architectes, spécialiste de la rénovation et restauration patrimoniale de bâtiments publics.
- Marion Zahnd, architecte EPFL, codirige le bureau architectum sàrl, spécialiste de la rénovation et restauration patrimoniale d'infrastructures publiques.
- Karina Queijo, master en histoire de l'art, spécialiste en histoire de la restauration, chargée de cours architecture et patrimoine à l'UNIL, rédactrice scientifique indépendante.

La Commission du patrimoine culturel immobilier a un rôle consultatif, notamment lors de modifications juridiques ou de procédures particulières de classement. En outre, elle aura pour tâche prioritaire d'affiner, de compléter et d'étudier les conditions d'application des mesures proposées par le *Rapport de la Commission spéciale pour une évaluation scientifique et indépendante du patrimoine architectural du 20^e siècle*, dirigé par le Prof. Bruno Marchand et publié en juin 2020.

Les travaux de la commission se dérouleront en étroite collaboration avec la Direction de l'archéologie et du patrimoine de la DGIP. Ils devraient débiter en avril 2022 déjà, soit deux mois avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 février 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Dominique Freymond, président de la Commission du patrimoine culturel immobilier